

## **Pourquoi une démarche d'évaluation des missions de service public des missions locales ?**

Depuis 2000, le CNML a engagé ce travail avec le soutien de la DARES et mobilisé de nombreux acteurs des missions locales, des animations régionales, représentants des Conseils régionaux et services déconcentrés de l'Etat. Un premier **référentiel national** a été produit en 2004 et le Protocole 2005 a acté le principe d'un cadre commun d'évaluation de l'activité du réseau sur le plan national, régional et local, afin de répondre notamment aux grandes questions suivantes :

- Quelles sont les conditions d'intervention des missions locales ?
- Quelles sont les réalisations des missions locales ?
- Quels sont les résultats de l'intervention des missions locales ?

Depuis plusieurs années, les missions locales ont obtenu une reconnaissance institutionnelle forte de la part des pouvoirs publics : mission de service public pour l'emploi dans la loi de cohésion sociale et mise en œuvre du droit à l'accompagnement pour plus de 800 000 jeunes ; « pivot de l'accompagnement des jeunes » pour le Président de la République et enfin mention dans le code du travail de l'évaluation des résultats obtenus par les missions locales en terme d'insertion professionnelle et sociale.

## **Quelle est la différence entre la démarche d'évaluation proposée et la convention pluriannuelle d'objectifs ?**

La convention pluriannuelle d'objectifs concerne le dialogue de gestion entre l'Etat et les missions locales et permet la négociation d'objectifs, de moyens et de résultats au regard des besoins de chaque territoire. Elle prend en compte le cadre prévu par la loi organique aux lois de finances (LOLF). Les objectifs et les indicateurs de ce cadre conventionnel ont été construits à partir du référentiel national 2004.

Une articulation entre la démarche d'évaluation des missions de service public et la CPO est donc possible et souhaitée.

Le démarche d'évaluation impulsée par le CNML est beaucoup plus large que la CPO :

- Il s'agit de favoriser une réflexion permanente et à tous les niveaux sur les services offerts aux jeunes, quelque soit le territoire d'intervention, dans un souci d'égalité de service.
- Chaque mission locale doit pouvoir disposer du outil commun permettant de valoriser son action et dialoguer avec les financeurs locaux.

## **Comment va-t-on mettre en œuvre cette démarche ?**

La mise en œuvre débute par une information et une sensibilisation du réseau lors de 10 réunions interrégionales qui ont lieu d'avril à juin 2010 et vont enrichir le référentiel national d'évaluation.

C'est d'abord une **démarche d'autoévaluation** que chaque mission locale est invitée à s'approprier à l'aide des outils nationaux. C'est un cadre national dans lequel chacun peut puiser en fonction de ses réalités locales et ses besoins.

Le niveau régional avec l'animation régionale, va jouer un rôle essentiel et structurant pour adapter les outils nationaux aux réalités régionales, fournir un accompagnement aux missions locales et capitaliser les pratiques.

Le CNML pilote et impulse la démarche, en concertation avec les acteurs concernés, notamment les partenaires sociaux s'agissant des questions de formation. Le CNML permet au niveau régional de disposer des moyens nécessaires d'accompagnement dans le cadre de ses attributions.

## Les dates des réunions interrégionales

Dates	Régions concernées	Lieu
Jeudi 22 avril	Bourgogne et Franche-Comté	Dijon
Jeudi 6 mai	Ile de France et DOM	Paris
Mercredi 12 mai	Auvergne, Limousin et Rhône-Alpes	Lyon
Mardi 18 mai	Bretagne et Pays de la Loire	Nantes
Mardi 25 mai	Aquitaine et Midi-Pyrénées	Bordeaux
Vendredi 4 juin	Nord-Pas-de-Calais et Picardie	Lille
Lundi 7 juin	Haute et Basse-Normandie	Le Havre
Jeudi 10 juin	Poitou-Charentes - Centre	Tours
Lundi 14 juin	PACA, Corse et Languedoc-Roussillon	Marseille
Jeudi 17 juin	Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne	Nancy